



informations syndicales

LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS LA
COMMUNAUTE EUROPEENNE

LE MOUVEMENT SYNDICAL EN FRANCE

X/101/83-FR

Edité par la division "Syndicats" de la Direction générale "Information"

LE SYNDICALISME EN FRANCE

La constitution de syndicats professionnels de travailleurs en France s'effectue librement depuis la loi du 21 mars 1884, introduite au Code du Travail par la loi du 27 février 1927. Un syndicat ne peut être formé qu'entre personnes exerçant une activité professionnelle déterminée. La simple communauté d'intérêts ne suffit pas, le lien professionnel est déterminant.

Les syndicats sont des associations ayant pour objet exclusif la défense des intérêts professionnels et possédant la personnalité juridique et les droits et devoirs qui en découlent.

La conception française de l'organisation syndicale est celle du syndicat d'industrie - par opposition au syndicat de métier - rassemblant tous les travailleurs aussi bien sur le plan local que national, sur la base de l'activité économique à laquelle ils participent, indépendamment du métier qu'ils exercent (exemples: métallurgie, bâtiment, textile, services publics, etc...). Cependant, la légalité a été également reconnue de syndicats groupant des salariés exerçant un même métier mais travaillant dans des branches d'activité différentes. C'est le cas par exemple du personnel administratif: comptables, secrétaires, etc...

Les caractéristiques du syndicalisme français sont, par rapport aux situations existantes dans d'autres pays, le pluralisme. Néanmoins cela ne l'a pas empêché de faire preuve d'une efficacité réelle qui apparaît dans la comparaison des acquits sociaux dans différents pays.

I. Un pluralisme syndical

Le syndicalisme français présente plusieurs types d'organisations:

- les confédérations ouvrières
- les organisations catégorielles
- les organisations indépendantes ou autonomes

A. Les centrales ouvrières

C.G.T.

La Confédération Générale du Travail (C.G.T.) demeure numériquement la plus importante des confédérations ouvrières françaises bien que depuis plusieurs années apparaissent une certaine stagnation dans ses effectifs cotisants et une baisse d'influence visible à travers les résultats des élections professionnelles.

Créée en 1895, les militants communistes y furent longtemps minoritaires. Mis en échec en 1921 alors qu'ils voulaient la faire adhérer à l'Internationale Syndicale de tendance communiste ils quittent la C.G.T. pour y revenir en 1936 à la victoire politique du Front populaire. Ils sont de nouveau exclus en 1939 après la signature du Pacte germano-soviétique. Devenus largement majoritaires après la libération, ils provoquent en 1948 le départ des non communistes qui se regroupèrent en créant la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (C.G.T.-F.O.).

Durant les six dernières années, l'évolution de la C.G.T. sera dépendante de 2 faits importants.

1. La signature d'un programme commun de gouvernement des deux principaux partis de gauche qui paraît ouvrir une nouvelle perspective aux luttes syndicales.
2. La crise économique, considérée d'abord comme passagère qui s'installe et s'amplifie amenant la C.G.T. à pratiquer une stratégie plutôt défensive.

Sur le plan international, la C.G.T. adhère en 1978, à la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale), mais a pris récemment une attitude de recul par rapport à cette organisation et a renoncé

au Secrétariat Général qu'elle avait assuré pendant de longues années.

La C.G.T. demande également son adhésion à la Confédération Européenne des Syndicats sans succès jusqu'à ce jour.

C.G.T./F.O.

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière est née de la scission de 1948. Sont venues se joindre à elle la Fédération Syndicaliste des P.T.T. et la Fédération des Cheminots qui avaient quitté la C.G.T. respectivement en 1946 et 1947.

Elle se veut la continuatrice de la C.G.T. d'avant 1940 et en revendique l'héritage historique et doctrinal. Les syndicats Force Ouvrière affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Statuts

Pour la C.G.T./F.O., les principes de la Charte d'Amiens [1906] demeurent intangibles. Il s'agit là d'une référence au syndicalisme qui se définissait comme indépendant de toute école politique et révolutionnaire. La C.G.T./F.O. refuse l'intégration dans l'entreprise comme dans l'Etat et défend la politique contractuelle.

La C.G.T./F.O. a adhéré à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) et à la C.E.S. (Confédération Européenne des Syndicats).

C.F.D.T.

La Confédération Démocratique du Travail (C.F.D.T.) a pris ce nom lors du Congrès de novembre 1964 qui à la suite d'une longue évolution de la C.F.T.C. a décidé la suppression dans les statuts de la référence à la morale sociale chrétienne et exprimé dans ses conclusions une orientation résolument socialiste

du programme de la Confédération.

La C.F.D.T. est-elle ou non la continuatrice de la C.F.T.C. fondée en 1919 ? Le problème n'est pas résolu et le seul point de référence est celui de l'accord du 11 mars 1971 passé entre les deux parties pour mettre fin au conflit juridique qui les opposait depuis 1964. Par cet accord il est reconnu que la C.F.T.C. continuera seule à utiliser le titre de Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et le sigle C.F.T.C.

En 1970, la C.F.D.T. se prononce pour le socialisme démocratique caractérisé par l'autogestion, la propriété sociale des moyens de productions et d'échanges, la planification démocratique.

La C.F.D.T. qui était adhérente à la Confédération Mondiale du Travail, s'en est désaffiliée lors de son congrès de 1979. Elle est adhérente à la Confédération Européenne des Syndicats depuis 1973 (C.E.S.).

C.F.T.C.

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) regroupe les militants et adhérents qui, lors du Congrès de Paris en 1964, ont refusé l'abandon de la référence à la morale sociale chrétienne, ainsi que les travailleurs de l'ensemble des secteurs et catégories professionnels qui choisissent cette base idéologique pour conduire leur action syndicale.

En mars 1975 la C.F.T.C. et la C.G.S.I. (Confédération Générale des Syndicats Indépendants) ont signé un accord, qui au terme d'une période de 2 ans s'est transformé en une affiliation de la C.G.S.I. à la C.F.T.C.

Dans son programme, actualisé en 1977, la C.F.T.C. a réaffirmé son exigence d'indépendance et de non politisation syndicale et présenté un projet de réforme de l'entreprise comportant notamment une représentation des salariés dans les conseils de surveillance des sociétés anonymes.

B. Les organisations catégorielles

Il s'agit d'organisations regroupant certaines catégories de salariés, à l'exclusion des autres.

F.E.N.

La Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.) regroupe les personnels enseignants et administratifs des établissements d'enseignement public (Education Nationale) et du secteur des Affaires culturelles.

En 1947, lors de la scission de la C.G.T. tous ces personnels ont en majorité refusé de choisir entre la C.G.T. et la C.G.T./F.O. et ont opté pour l'autonomie afin de préserver leur unité interne. Cette situation a amené les grandes confédérations ouvrières à créer leur propres syndicats de personnels enseignants.

"Fédération autonome d'esprit laïque constituée par des syndicats autonomes" la F.E.N. n'admet qu'un seul syndicat par catégorie au sein desquels s'organisent les divers courants du mouvement syndical en "tendances" qui sont réparties comme suit:

- a. Tendance "autonome", Unité Indépendance et Démocratie, 55 à 60 %, majoritaire, d'esprit socialiste et correspondant sensiblement au courant de pensée de la C.G.T./F.O.
- b. Tendance "Unité, Action" inspirée par le parti communiste, environ 30 %.
- c. Tendance "Anarcho-syndicaliste", école émancipée, minoritaire, 5 à 7 %.
- d. Tendance "Front unique ouvrier", amenée par des trotskystes, +/- 3 %.
- e. Tendance "Education et autogestion", née en 1968 et dont certains militants ont rejoint le Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.D.T.)

La F.E.N. est affiliée au plan international comme fédération au SPIE (secrétariat professionnel International de l'enseignement).

C.G.C.

La Confédération Générale des Cadres (C.G.C.) est issue en octobre 1944, de la fusion de la Fédération Nationale des Syndicats d'Ingénieurs (1936) et de la Confédération Générale des Cadres de l'Economie française (1937). Elle regroupe dans ses syndicats de branches, les salariés parvenus à un certain niveau hiérarchique (ingénieurs et cadres). Au plan international la CGC est affiliée à la Confédération Internationale des Cadres (C.I.C.).

Il est à signaler que des Fédérations d'Ingénieurs et Cadres existent au sein des "centrales ouvrières":

à la C.G.T.: U.G.I.C.T. (Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens)

à la C.F.D.T.: U.C.C. (Union Confédérale des Ingénieurs et Cadres)

à la C.G.T./F.O.: U.C.I. (Union des Cadres et Ingénieurs)

à la C.F.T.C.: U.G.I.C.A. (Union Générale des Ingénieurs et Cadres).

C. Les organisations diverses

Il existe en France un certain nombre d'organisations syndicales dites "indépendantes" ou "autonomes". Elles sont le plus souvent liées à un secteur professionnel, voire à une entreprise. Parmi ces organisations l'on peut citer:

- Confédération des Syndicats Libres (Appellation de 1977) est la continuatrice de la C.F.T. (Confédération Française du Travail) créée en 1959.

- Union Française du Travail créée en 1975 également issue d'une scission de la C.F.T.
- Confédération Nationale des Salariés de France (C.N.S.F.) implantée parmi les chauffeurs routiers.
- Confédération autonome du Travail - C.A.T. - née en 1953 de la transformation de la Fédération Nationale des Syndicats Autonomes issue elle même de la scission C.G.T. de 1947/48.
- Confédération Nationale du Travail - C.N.T. - constituée en 1946, d'esprit libertaire se présentant comme la "continuatrice en France de la tradition anarcho-syndicaliste dans le mouvement ouvrier".

II. L'évolution historique

A. Le syndicalisme révolutionnaire

Dès ses origines, le syndicalisme a été attaché à des options idéologiques. Le mouvement ouvrier est extrêmement complexe, riche en nuances et par là même assez confus. Il est possible toutefois de dégager les principales lignes de pensée qui commandent l'évolution historique.

1. Une perspective révolutionnaire marquée par une VISION optimiste de l'avenir inspirée des conceptions idéalistes de Jean-Jacques ROUSSEAU. Cette VISION comportant beaucoup d'illusions, a toutefois contribué à donner une dynamique au socialisme et au mouvement ouvrier. Dans ce contexte, Henri DE SAINT-SIMON développera son influence prônant que les hommes transformés vivront en toute liberté dans une société " sans contrainte et sans Etat".

2. Le socialisme utopique: courant de pensée sans lien avec la situation concrète d'une période déterminée. Ne concevant pas, à l'époque, la possibilité pour le prolétariat de s'émanciper par son propre effort et refusant la révolution violente, les tenants de cette idéologie espèrent par la collaboration de classe et la conversion de la bourgeoisie parvenir à une société meilleure.

FOURIER est l'un des principaux représentants de cette tendance.

3. Le socialisme scientifique

Avec le marxisme, c'est une toute autre vue des conditions de la réalisation du socialisme et de l'émancipation des travailleurs (Manifeste communiste de Marx et Engels 1848). D'après ses principes, le prolétariat qui apparaît comme la classe la plus déshéritée est seul capable d'émanciper l'humanité en s'émancipant lui-même. Cette émancipation ouvrière doit s'effectuer par

- l'appropriation collective des moyens de production au moyen d'un Etat dirigé par la classe ouvrière
- l'organisation en parti politique animateur de la lutte
- le dépérissement de l'Etat et de la fonction politique, pour parvenir à la seule fonction économique
- l'administration des choses remplace le gouvernement des hommes.

4. La tendance proudhonnienne

Cette tendance qui refuse la violence espère en une révolution pacifique, envisageant même au besoin la collaboration de classe comme moyen de parvenir au socialisme. Mutualisme, fédéralisme et coopération peuvent définir cette tendance.

La conception proudhonnienne de transformation sociale est essentiellement économique orientant l'action ouvrière pour la maîtrise de la société par la base et non par l'Etat.

5. L'anarchisme

Pour la tendance anarchiste, l'Etat est essentiellement oppresseur et pas seulement exploiteur, il est donc nécessaire de le détruire. L'anarchisme est avant tout une exaltation de la liberté de l'individu qui doit le conduire à abattre les oppresseurs par une révolution violente.

Constitués d'abord dans l'illégalité, les syndicats eurent la possibilité de se créer légalement à partir de 1884.

En septembre 1895 à Limoges, une fraction importante des organisations ouvrières (fédérations de syndicats, bourses du travail, syndicats.....) se réunit pour fonder la C.G.T. (Confédération Générale du Travail).

Cet acte de naissance ne coïncide pas - et de loin - avec la lente évolution du monde ouvrier, jalonnée depuis 1848 par les conflits surgis de l'importante expansion industrielle, les efforts des militants utilisant toutes les circonstances pour attirer l'attention sur la situation des travailleurs, obtenir plus de liberté d'action (liberté de coalition, mai 1864) et de droits pour s'organiser, la guerre de 1870 et la Commune de Paris écrasée par les forces de la bourgeoisie, les erreurs de la I^{ère} Internationale (1864) déchirée par les querelles entre collectivistes et anarchistes etc...

Malgré toutes ces difficultés et divisions, les syndicats se sont développés et ont considérablement augmenté leur audience. Toute tentative pour briser cet effort étant vouée à l'échec, le pouvoir politique, par la loi de 1884 va tenter de freiner cette poussée ouvrière et de la contrôler.

Créée en 1895 la C.G.T., fortement imprégnée d'idées anarchistes et blanquistes va élaborer une doctrine qui prévaudra jusqu'à la première guerre mondiale [charte d'Amiens - 13 octobre 1906]. (Il est utile de rappeler que jusqu'à 1919, date de la création de la C.F.T.C., la C.G.T. était la seule confédération syndicale en France). Ce texte, qui expose la thèse des syndicalistes révolutionnaires déclare:

" qu'il est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière", que le syndicalisme mène une "oeuvre revendicative quotidienne" pour poursuivre la "coordination des efforts ouvriers" et améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Il indique en outre "Cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme: il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut

se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale".

Cette transformation, seule la classe ouvrière, organisée dans les syndicats, peut l'accomplir. Cette théorie qualifiée quelquefois "d'impérialisme syndical" apparaît aujourd'hui utopique, mais elle permit jadis de communiquer aux travailleurs l'enthousiasme indispensable pour faire front aux conditions très dures dans lesquelles ils exerçaient leurs activités.

Les autres moyens, notamment le suffrage universel et le parlementarisme, constituent une duperie à laquelle les élus socialistes participent. La bourgeoisie n'est forte que de l'appui de l'Etat, donc de l'Armée et de la police, et de l'Eglise. Cette organisation oppressive de la société est présentée au peuple comme découlant d'un besoin de solidarité nationale, à partir d'une notion artificielle: la Patrie. "La patrie apparaît à l'ouvrier sous les traits du patron, du contremaître, du soudard, du juge et du geôlier" ou encore: "Le lieu où l'ouvrier travaille, là est sa patrie", affirmait GRIFFUELHES.

C'est pourquoi la C.G.T. s'affirme internationaliste: "Les frontières géographiques se modifient au gré des possédants... Les travailleurs ne reconnaissent que les frontières économiques séparant les deux classes ennemies: la classe ouvrière et la classe capitaliste". Le terrain où doit se mener le combat est donc celui des classes sociales: l'arme pour la lutte des classes étant la grève générale.

A l'intérieur de la C.G.T., l'accord n'est pas unanime sur cette conception du syndicalisme. Deux autres courants se dessinent: d'une part, les marxistes qui, d'accord sur les perspectives révolutionnaires, ne pensent pas que le syndicalisme puisse accomplir, seul, la Révolution sans une direction politique;

le Parti, constitué par l'élite des travailleurs; d'autre part, les réformistes qui veulent limiter l'action syndicale au plan économique et social, en vue d'une amélioration progressive de la condition ouvrière.

Ces courants vont cohabiter dans la C.G.T. jusqu'à la première guerre mondiale. La guerre marque l'effondrement du syndicalisme révolutionnaire. Le mythe de l'Internationale s'écroule. C'est sous le signe de l'"Union sacrée" que les dirigeants de la C.G.T. vont apporter leur soutien à la cause nationale. Ils s'en expliquent par le surprenant retournement de la classe ouvrière: "A ce moment, la classe ouvrière n'aurait pas laissé aux agents de la force publique le soin de nous fusiller; elle nous aurait fusillés elle-même" dira MERRHEIM, Secrétaire de la Fédération des Métaux. Au sortir de la guerre, deux courants s'affrontent au sein de la C.G.T.: ceux qui veulent réaliser des réformes sur le plan social, en mettant à profit l'entente réalisée avec le gouvernement pendant la guerre; ceux qui veulent la Révolution. A ceux-là, la Révolution d'octobre 1917 apporte un espoir et un exemple...

A la même époque, un autre événement se produit: la naissance, en novembre 1919 de la C.F.T.C. - Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - regroupant des syndicats chrétiens, dont certains créés en 1887, en particulier chez les employés, le textile et l'habillement. Contrairement à la C.G.T. qui fonde son action sur la lutte des classes, la C.F.T.C. entend promouvoir le progrès social en s'inspirant de la doctrine sociale de l'église catholique définie par l'encyclique "Rerum Novarum" (1891). Malgré son engagement actif et rapide dans des conflits professionnels, qui lui vaut d'être attaquée dans les milieux catholiques ainsi que par le patronat de la région du Nord, sa pénétration en milieu ouvrier restera difficile jusqu'en 1930 où les "catholiques sociaux" suivent avec sympathie sa progression.

B. L'hypothèque idéologique

La grande particularité du syndicalisme français à partir de cette époque, c'est de vivre en son sein toutes les crises qui vont découler du grand conflit idéologique qui va partager le monde à partir de la Révolution d'octobre de 1917. Les périodes de division syndicale, comme les périodes de relative unité ne seront que les conséquences des différentes phases de ce conflit. La guerre a provoqué de nouveaux clivages au sein de la C.G.T. et les divergences entre majoritaires tendance Jouhaux et minoritaires (tendance Mommousseau et Semard) s'accroissent notamment à l'occasion de conflits très durs engendrés par la difficile reconversion de l'industrie et par la crise économique. La scission politique (Congrès de Tours 1920) entre parti communiste et parti socialiste est suivie en décembre 1921 d'un éclatement de la C.G.T., où les minoritaires partisans de l'Internationale syndicale rouge vont créer la C.G.T.U. (Confédération Générale du Travail Unitaire). Cette scission s'est faite dans l'équivoque et la C.G.T.U. rassemble tout à la fois des travailleurs fidèles à la Charte d'Amiens et d'autres acquis aux théories communistes. Le cumul des responsabilités syndicales et politiques aidant, la C.G.T.U. s'identifie peu à peu au parti communiste au détriment de son indépendance. Cette évolution provoquera une diminution importante des effectifs et une nouvelle scission puisqu'en 1926 des syndicalistes révolutionnaires fondent la C.G.T.-S.R. (Confédération Générale du Travail, Syndicaliste Révolutionnaire).

La montée du danger fasciste en Italie d'abord, puis en Allemagne ensuite, les scandales politiques en France, l'action des ligues factieuses vont provoquer un sursaut unitaire de la classe ouvrière qui sera sanctionné au Congrès de Toulouse en mars 1936 par la fusion C.G.T. et C.G.T.U. L'élan unitaire est considérable et renforcé par la victoire électorale des partis du Front populaire qui consentira à signer les "accords de Matignon" (7 juin 1936) d'où découlent de nombreuses avancées sociales pour les travailleurs.

Mais la signature du pacte germano-soviétique approuvé par les communistes et dénoncée par les non-communistes, aboutira en 1939 à une nouvelle scission.

Au lendemain de la guerre [1945] la C.G.T. dissoute par le gouvernement de Vichy est reconstituée et les militants très actifs du parti communiste y prennent progressivement une influence déterminante. Ils sont majoritaires au Congrès de 1946 reléguant au rang de minoritaires la tendance trotskyste relativement faible, et les réformistes. Cette influence communiste et le refus de la C.G.T. d'accepter le plan Marshall ont pour résultat la création de la C.G.T./F.O. [Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière] en 1948 sous l'impulsion notamment de Jouhaux, Bothereau et Neumeyer.

C. Un cheminement parallèle

En marge de cette branche du syndicalisme français, tiraillée entre deux conceptions opposées - se produit une autre évolution: la lente montée et la transformation du syndicalisme chrétien. Quelques points de repère permettent d'illustrer ce phénomène:

- Déjà au moment de sa création, en 1919, le C.F.T.C. était animée par deux écoles de militants: ceux qui entendaient maintenir l'organisation dans la stricte observance de la doctrine sociale catholique et dans l'obéissance à la hiérarchie de l'Eglise, et ceux qui revendiquaient une certaine indépendance de jugement et d'initiative.
- 1936, c'est pour le syndicalisme chrétien, l'occasion de participer activement à la lutte sociale.

En 1940, la C.F.T.C. comme la C.G.T. est dissoute par le gouvernement de Vichy. La participation de ses militants à la Résistance les met au contact avec les syndicalistes issus de la C.G.T. A la Libération, malgré les appels de la C.G.T., la C.F.T.C. soucieuse de protéger et de conserver sa spécificité refuse l'unité organique proposée.

L'évolution de la C.F.T.C. sera amorcée dès 1946, date à laquelle les groupes d'étude "Reconstruction" animés notamment par des intellectuels et des militants venus de la J.O.C. [Jeunesse Ouvrière Chrétienne] vont tendre à faire remplacer, dans les statuts confédéraux, d'abord la référence à l'Encyclique "Rerum Novarum" par une simple mention de la morale sociale chrétienne, puis ensuite, l'abandon de cette nouvelle référence. L'aboutissement de cette évolution, c'est la création en 1964 de la C.F.D.T. d'une part, et d'autre part, la regroupement dans la C.F.T.C. (maintenue) des partisans du maintien de la référence chrétienne [et du refus de la politisation].

LE SYNDICALISME FRANCAIS ET L'EUROPE

Dans le début de la construction européenne, des divergences d'appréciation se sont révélées quant à l'attitude que devait adopter chaque organisation syndicale. En fait si la C.G.T. marquait son hostilité d'une façon très nette, la C.G.T./F.O., la C.F.T.C. (1) et la C.G.C. se montraient favorables, certaines émettant d'importantes réserves sur les objectifs et les orientations.

Depuis cette époque, des données nouvelles tant dans les domaines économiques et sociaux que dans les modifications institutionnelles et l'élargissement de la Communauté européenne amènent à effectuer un examen plus approfondi des situations syndicales.

Une certaine convergence peut être relevée quant au fait que les Institutions actuelles n'ont pas répondu aux vœux des travailleurs.

Que devrait être l'Europe ?

Pour la C.G.T., "l'Europe qui correspond aux nécessités actuelles sur le plan économique et social doit être une Europe dans laquelle les travailleurs et les peuples dans leur diversité, dans le respect de leur indépendance nationale et dans le développement de leur coopération auront la maîtrise des moyens

[1] Situation d'avant 1964

de production. Une Europe pacifique dans laquelle ils pourront décider effectivement et démocratiquement des questions qui les concernent à tous les niveaux... des problèmes nationaux et internationaux, c'est-à-dire, une Europe Socialiste [2]".

Pour la C.F.D.T.:

"La C.F.D.T., sous diverses formes, s'est toujours prononcée pour une Europe ouverte, décloisonnée de ses égoïsmes nationaux, démocratique, indépendante des grandes puissances qui dominent le monde, au service des peuples et des travailleurs d'Europe.."

"L'Europe telle qu'elle existe et fonctionne aujourd'hui, n'est pas celle des travailleurs. Il y a loin entre la réalité vécue par les hommes et les femmes et les déclarations d'intention des porte-parole des groupes dirigeants des Etats nationaux. Il n'y a pas de volonté politique de construire une entité économique, sociale, politique, spécifique au service des intérêts des travailleurs et des peuples [3]".

"La C.F.D.T. est européenne de raison, parce qu'elle estime que l'existence d'une communauté "européenne socialiste" capable de donner une identité à l'Europe, serait un atout considérable pour l'émancipation et la libération des travailleurs dans le monde".

La C.G.T./F.O. déclare pour sa part que:

"Face à la gravité de la crise mondiale qui se prolonge, face à la désagrégation de la situation internationale et aux changements profonds qui marquent le monde d'aujourd'hui, considère que l'Europe Unie est plus nécessaire que jamais pour assurer le progrès social, préserver la démocratie, la liberté et la paix [4]".

[2] Document Commission Exécutive, Avril 1979.

[3] Déclarations de Mars 1977 et janvier 1979.

[4] Résolution Congrès C.G.T./F.O., Bordeaux, juin 1980.

Quant à la C.F.T.C. elle indique: (5)

"qu'elle reste fermement attachée à la construction d'une Europe unie et au renforcement des Communautés européennes, considérant qu'il ne s'agit même pas d'un choix mais d'une nécessité. Les raisons qui dès l'origine l'ont poussée à s'engager en faveur d'une organisation des Etats européens restent valables: suppression des vieux antagonismes qui ont déchiré le continent, évolution des techniques et élargissement des marchés, recherche d'un cadre favorisant la défense et la promotion des valeurs fondamentales communes de liberté, de solidarité et de respect des personnes..."

Les lignes d'action des syndicats français pour la construction de l'Europe

Après avoir défini leur conception générale de l'Europe, les syndicats français préconisent un certain nombre d'orientations face aux principaux problèmes auxquels la Communauté européenne est confrontée.

- La C.G.T. (2) maintient son souci de l'indépendance nationale par et dans le respect des institutions de chaque pays servant de base à une juste et vaste coopération.

Elle dénonce un processus d'intégration qui prend corps dans un nombre grandissant de domaines: agricole, économique et monétaire, social, commercial impliquant des procédures de décision de plus en plus centralisées.

Constatant que ce processus est une adaptation aux intérêts et aux objectifs des monopoles transnationaux, elle estime que l'intégration ne peut pas résoudre les problèmes économiques et sociaux liés à la crise, mais qu'elle tend par contre à exacerber les contradictions, à aggraver les effets de la concurrence capitaliste, à développer un processus d'hypercentralisation éloignant de plus en plus les travailleurs des centres de décision.

(5) Déclaration septembre 1976.

La C.G.T. considère comme nécessaire de tout mettre en oeuvre pour créer les conditions d'une lutte unie des travailleurs d'Europe car si le Marche Commun ne lui agrée pas, c'est une réalité qu'elle prend en compte dans son action.

Deux aspects importants déterminent sa stratégie syndicale:

- a. lutte contre les sociétés multinationales
- b. recherche en commun avec les organisations syndicales de classe des autres pays de revendications ou de solutions à caractère économique et social.

- "La C.F.D.T. est, pour sa part, décidée à agir pour que l'Europe se construise et s'affirme sur les plans politique, économique, social, idéologique. Il ne s'agit pas de développer une puissance européenne qui prendrait place aux côtés des autres puissances, mais à partir des luttes des travailleurs et des réalités européennes, d'élaborer des politiques et de tracer des voies qui permettraient à l'Europe de participer à l'émancipation et au développement des peuples des différents continents. Le socialisme européen n'est pas un produit exportable, c'est seulement une condition pour que s'établisse une véritable coopération entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement."

" C'est pourquoi la C.F.D.T. se prononce, au niveau européen, pour l'adoption de véritables politiques communes touchant à l'énergie, à l'agriculture, aux transports, à l'harmonisation par le haut des avantages sociaux, à la santé... et ayant un contenu susceptible de répondre aux problèmes réels affrontés par les travailleurs et les populations."

" De plus, l'équilibre du monde à besoin en Europe de l'existence d'une entité politique indépendante des grandes puissances. L'effort national est incapable à lui seul de créer les conditions d'une évolution de rapports des forces au sein de l'Alliance Atlantique comme dans le monde. Seule une entité européenne fondée sur une volonté de coopération et de solidarité, capable de s'affirmer de manière autonome face aux grandes puissances et aux grandes firmes

transnationales, peut aider à établir un climat de paix et de sécurité dans le monde. En cela, notre option en faveur d'une telle Europe rejoint la tradition syndicale de lutte pour une solidarité internationale authentique et la paix."(3)

- La Confédération C.G.T./F.O. (4) estime que "seule une volonté politique de parvenir à une solidarité effective et à une cohésion réelle entre les États membres doit permettre de surmonter rapidement les divergences actuelles - budgétaires, agricoles et institutionnelles - créées de certains comportements égoïstes et d'exigences nationales risquant de remettre en cause les fondements mêmes de la construction européenne.

Il lui paraît indispensable et vital que face aux grands problèmes actuels, dont la plupart dépassent la dimension européenne - énergie, politique monétaire, division internationale du travail, droits de l'homme, désarmement, paix... - l'Europe se manifeste comme un ensemble d'expression unique. La C.G.T./F.O. pense qu'il y a une urgente nécessité de parvenir à la définition concertée, entre gouvernements de pays membres, de réelles politiques communautaires dans les domaines économique, social, monétaire et régional. La mise en oeuvre et surtout l'application coordonnée de telles politiques impliquant un transfert progressif, mais réel, d'une part de responsabilités des gouvernements au niveau communautaire."

- Quant à la C.F.T.C. (5) l'on retrouve au travers de ses prises de position des orientations qui ne diffèrent que de très peu avec les autres centrales syndicales.

Nécessité pour l'Europe de parler d'une seule voix pour lui permettre d'influer sur la situation mondiale - plans monétaire, économique et politique - et de préserver une société respectueuse des libertés.

La C.F.T.C. se montre favorable à la mise en place de Comités Paritaires sectoriels européens considérant que c'est l'un des moyens institutionnels les plus efficaces d'accélérer

la réalisation de politiques communes économiques et sociales et de rétablir une égalité d'information entre les partenaires sociaux.

Approuvant pleinement l'orientation du Livre Vert de la Commission sur la participation des travailleurs elle estime que les réformes préconisées constituent un véritable test de la volonté de considérer les travailleurs comme des partenaires sociaux à part entière dans la vie économique.

"Pour la mise en oeuvre d'une plus grande solidarité, la C.F.T.C. préconise que la Communauté Européenne contribue à l'instauration d'une meilleure répartition des richesses mondiales, qu'elle renforce son action pour une meilleure organisation du marché des matières premières et d'une régularisation de leurs cours, qu'elle poursuive ses efforts pour permettre le développement des pays du Tiers Monde, estimant que la convention de Lomé constitue un heureux précédent dans ce domaine.

- Face au développement de la crise économique, la C.F.T.C. insiste pour que les Etats européens, en liaison avec la Communauté lancent l'idée d'un vaste plan international de développement et d'équipement du Tiers Monde, considéré comme le moyen d'établir un ordre économique plus équitable et comme élément essentiel d'une reprise de l'activité mondiale.

De ces différentes prises de position, il ressort que le syndicalisme français souhaite pour la Communauté européenne

- a. la construction d'une Europe beaucoup plus ouverte sur les problèmes réels et concrets du monde du travail et des populations,
- b. le développement d'une politique économique et monétaire capable de maîtriser l'inflation et d'établir la justice sociale,
- c. créer les conditions pour l'Europe de devenir une entité politique réelle lui permettant ainsi de se dégager du poids des super-grands et des firmes transnationales, fondée sur une volonté de

coopération et de solidarité,

- d. l'accroissement de son rôle dans l'aide aux pays en voie de développement,
- e. que la priorité soit accordée aux objectifs sociaux pour permettre par l'harmonisation dans le progrès l'amélioration des conditions de vie et de travail (Réalisation des objectifs sociaux du Traité de Rome),
- f. que les conditions soient créées ou développées afin de permettre aux centrales syndicales du monde du travail de jouer pleinement leur rôle, pour que les travailleurs ne fassent pas en dernier lieu les frais de la construction européenne qu'ils approuvent.

L'élargissement de la Communauté

Les problèmes posés par l'élargissement de la Communauté européenne présentent un double aspect pour le syndicalisme français.

En premier lieu, il est bien certain que l'accroissement des pays membres ne modifie pas le processus d'intégration économique impulsé par les gouvernements. Il est de plus évident, qu'alors même que les problèmes essentiels communautaires n'ont pu à ce jour être réglés, l'admission de nouveaux pays ne peut que contribuer à accroître les difficultés économiques de certains secteurs, à faire ressortir les déséquilibres économiques et sociaux résultant des différences de développement dans l'ensemble de la Communauté. C'est pourquoi des dispositions doivent être élaborées pour permettre aux secteurs agricoles, industriels et tertiaires des pays intéressés, de réaliser les adaptations indispensables au plan national.

Ces réserves d'ordre général étant exprimées, la C.F.D.T., la C.G.T./F.O. et la C.F.T.C. se montrent favorables à l'élargissement de la Communauté alors que la C.G.T. est nettement plus réservée considérant que cet élargissement "intervient dans le cadre de la crise structurelle du capitalisme ayant pour conséquence de fragiliser l'appareil productif et l'ensemble de

l'économie".

"La C.F.T.C. considère que la Communauté Européenne doit continuer à se renforcer pour créer un ensemble capable de rivaliser avec les autres grandes zones économiques du monde et constituer un pôle d'attraction pour tous les pays épris de liberté et de progrès."

Mais elle estime que cet élargissement ne doit pas se traduire par une dilution de la Communauté et sa transformation en zone de libre échange.

Favorable à l'intensification du processus d'unification politique des Etats de la Communauté, la C.F.T.C. a considéré l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne prévue par l'article 138 du Traité de Rome comme un fait positif.

La C.G.T./F.O. pour sa part confirmant son attachement à la réalisation des "Etats Unis d'Europe" est favorable à l'élargissement de la Communauté. Elle considère comme primordial au travers des adhésions nouvelles - sans sous-estimer les difficultés accrues - le renforcement de la démocratie à la fois dans les nouveaux pays membres et à l'intérieur de la Communauté.

La C.G.T./F.O. également considère que l'acceptation de nouveaux pays membres ne doit pas conduire l'Europe Communautaire dans ses nouvelles dimensions à être diluée et ramenée à une zone de libre échange.

L'Audience et la représentation syndicale en France

Le syndicalisme français est caractérisé par une relative faiblesse de ses effectifs comparés à l'ensemble du monde du travail. Bien qu'il soit difficile d'être précis en ce domaine car les estimations varient très sensiblement selon qu'elles émanent des organisations elles-mêmes ou de sources extérieures, sans trop s'exposer à de véhémentes protestations, l'on peut avancer que le taux de syndicalisation se situe aux environs de 25 % de la population active salariée.

Une autre constatation doit être faite quand on examine la

syndicalisation en France. Les taux sont très disparates selon les secteurs. Très élevé chez les enseignants (+/- 90 %), chez les travailleurs de l'énergie électrique et de distribution du gaz, dans les services de santé, les administrations locales et régionales, il reste très honorable dans le secteur public. De même les industries de pointe ont un taux de syndicalisation relativement meilleur que les industries traditionnelles.

A défaut de connaître les effectifs de l'ensemble des organisations syndicales calculés sur des bases communes, leur audience - représentativité - peut et doit être estimée quand il s'agit de réserver tel ou tel droit à une organisation "représentative".

Cette définition de la représentativité se pose en deux occasions

- a. possibilité de négocier et signer des conventions collectives ou des accords de salaire
- b. pour déterminer les membres de droit d'organismes para-étatiques ou privés.

La question des organisations les plus représentatives à la fois sur le plan national et interprofessionnel est réglée depuis 1966 et seules sont reconnues celles qui suivent:

C.G.T. - C.F.D.T. - C.G.T./F.O. - C.F.T.C. - C.G.C.

Les scrutins du 12 décembre 1979 pour la désignation des conseillers prud'hommes - premières élections générales depuis 17 ans - et du 8 décembre 1982 ont constitué un test de l'audience réelle des grandes organisations syndicales auprès de leur électorat [1].

Ces scrutins ont contribué à réaffirmer l'audience des 5 grandes confédérations représentatives qui ont réuni en 79 95 % et en 82 96 % des suffrages exprimés.

[1] Les fonctionnaires publics relevant des Tribunaux administratifs ne participaient pas à ce scrutin.

Les tableaux suivants donnent les résultats du scrutin du
8 décembre 1982

Le Matin 10.12.82

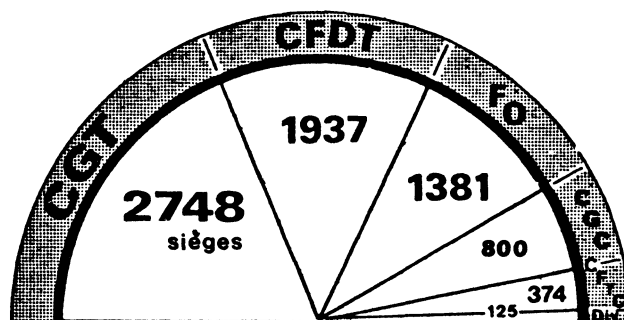
	1982		1979	
Inscrits.....	13 547 411		12 323 163	
Votants.....	7 939 334		7 784 400	
Exprimés.....	7 642 557		7 517 156	
Abstentions.....	41,39 %		36,8 %	
CGT.....	2 813 458	36,81 %	3 188 036	42,4 %
CFDT.....	1 796 641	23,50 %	1 737 383	23,1 %
FO.....	1 359 126	17,78 %	1 313 309	17,4 %
CFTC.....	647 169	8,46 %	523 294	6,9 %
CGC.....	737 064	9,64 %	390 933	5,2 %
FGSOA.....	17 343	0,22 %	10 294	0,1 %
FMC.....				
Divers.....	47 386	0,62 %	82 559	1,0 %
UFT.....	84 388	1,10 %	78 388	1,0 %
CAT.....	9 108	0,11 %		
ALS.....			192 860	2,5 %
CSL.....	130 874	1,71 %		

Syndicalisme hebdo [CFDT] 17.12.82

(En pourcentage. Entre parenthèses, les évolutions depuis 1979)

	INDUSTRIE	COMMERCE	AGRICULTURE	ACTIVITES DIVERSES	ENCADREMENT	TOTAL
CFDT	23,5 (+ 1,1)	23,4 (+ 0,1)	31,8 (- 2,0)	26,9 (0)	17,5 (- 0,3)	23,5 (+ 0,4)
CGT	45,0 (- 5,1)	36,7 (- 5,7)	28,2 (- 2,7)	30,2 (- 5,1)	13,0 (- 4,0)	36,8 (- 5,6)
FO	16,7 (+ 1,1)	20,5 (+ 0,9)	21,9 (- 1,1)	21,4 (- 0,6)	11,7 (- 2,3)	17,8 (+ 0,4)
CFTC	6,8 (+ 1,0)	9,5 (+ 2,1)	9,2 (+ 1,8)	11,9 (+ 1,1)	9,1 (+ 2,4)	8,5 (+ 1,6)
CGC	5,8 (+ 3,9)	5,8 (+ 4,2)	2,9 (+ 2,6)	4,9 (+ 4,1)	41,5 (+ 5,5)	9,6 (+ 4,4)
FGSOA	-	-	5,8 (+ 2,5)	-	0,2 (+ 0,1)	0,2 (+ 0,1)
CSL	1,9 (- 1,1)	1,5 (- 1,4)	- (- 0,3)	1,9 (+ 0,7)	1,7 (+ 0,2)	1,7 (- 0,8)
AUTRES	0,5 (- 0,5)	2,6 (+ 0,3)	- (- 0,5)	2,9 (+ 0,3)	-	1,8 (- 0,2)

La répartition des sièges salariés



Le Matin 10.12.82

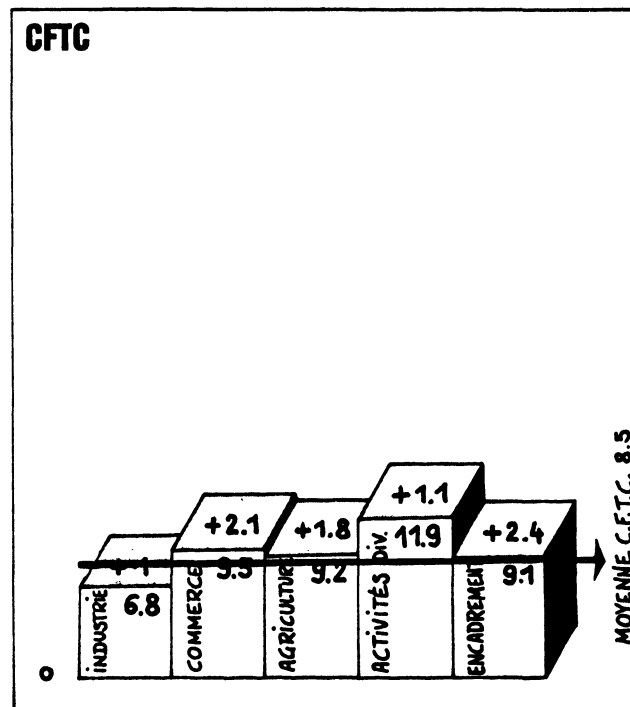
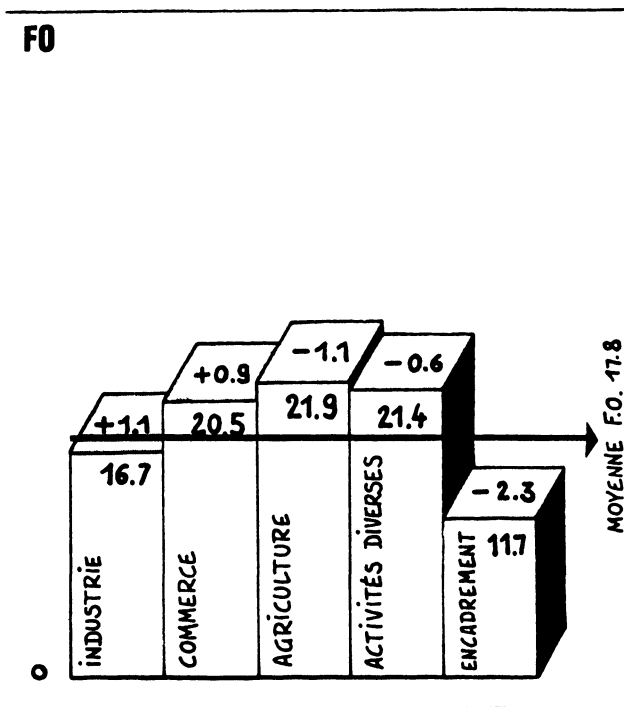
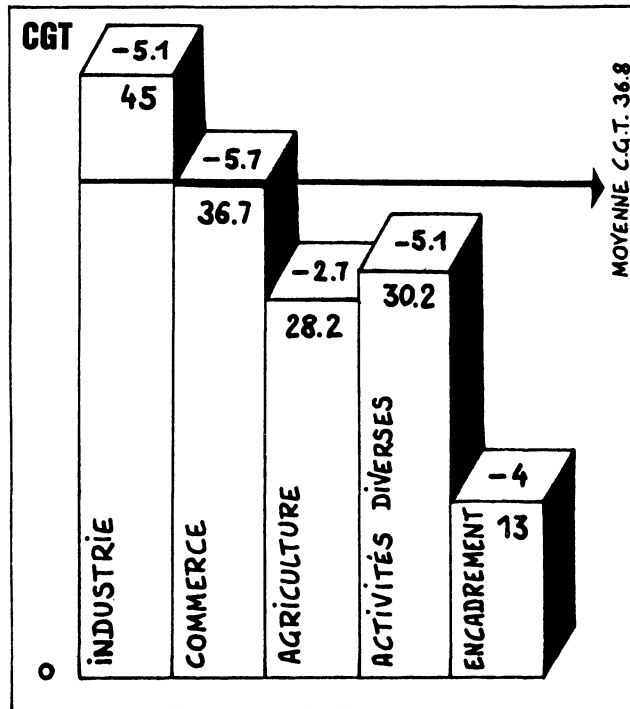
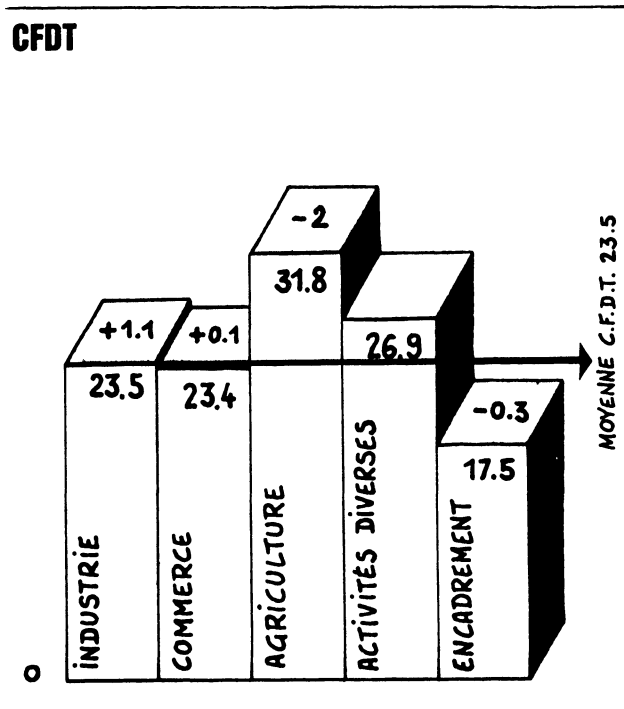
Le Matin 10.12.82

REGIONS	CGT		CFDT		FO		CFC		CCG	
	1979	1982	1979	1982	1979	1982	1979	1982	1979	1982
Alsace (1)	—	21,1	—	21,0	—	18,4	—	16,7	—	10,5
Aquitaine	45,7	41,4	18,9	20,0	22,2	21,8	5,5	6,7	5,0	5,4
Auvergne	41,1	36,7	26,0	26,9	17,0	17,4	6,4	8,3	4,4	5,5
Bourgogne	44,6	40,5	23,8	23,0	17,1	18,1	6,6	8,3	3,9	8,7
Bretagne	34,6	30,2	34,3	35,1	16,5	15,6	8,1	11,1	2,8	5,4
Centre	41,8	37,7	22,0	21,2	20,5	22,3	6,0	7,8	4,8	9,0
Champagne	48,0	40,6	21,7	21,0	18,7	20,2	4,2	7,3	3,8	6,4
Corse	58,4	34,8	9,2	13,4	30,8	23,2	0	7,1	1,4	5,5
Franche-Comté	38,8	34,3	26,3	27,4	17,4	18,7	7,9	7,4	5,9	10,2
Languedoc	50,9	45,8	17,4	19,2	17,8	17,8	6,6	8,8	3,9	6,8
Limousin	56,3	31,9	13,3	15,6	19,4	18,2	4,6	7,8	4,1	7,8
Lorraine (2)	40,1	32,1	27,8	27,3	17,8	17,4	8,0	12,1	4,8	9,4
Midi-Pyrénées	45,4	40,2	23,4	23,9	18,5	19,6	5,9	7,0	4,2	7,8
Nord	44,2	30,4	22,1	22,1	16,6	18,3	10,2	11,4	4,5	7,9
Basse-Normandie	29,2	27,7	30,1	29,1	22,1	23,2	8,9	10,9	2,7	7,3
Haute-Normandie	45,6	41,7	22,8	22,3	17,4	18,8	5,6	7,0	4,9	5,3
Région Parisienne	41,3	35,2	20,0	20,0	15,3	14,3	6,0	8,8	7,6	12,2
Pays de Loire	31,1	28,0	34,1	34,7	18,0	17,5	9,2	12,1	4,3	7,8
Picardie	47,5	43,2	19,9	20,0	18,9	20,8	6,7	6,8	3,5	7,3
Poitou-Charente	41,6	37,7	23,3	23,2	20,2	22,7	5,8	9,8	3,0	8,9
Provence-Côte d'Azur	47,3	42,7	17,5	17,1	19,8	20,3	6,2	7,8	6,1	11,4
Rhône-Alpes	43,5	39,3	26,2	25,7	15,3	15,4	7,6	8,8	4,2	9,4
TOTAL	42,4	36,8	23,1	22,5	17,4	17,8	6,9	8,3	5,2	9,6

(1) En 1979, l'Alsace-Moselle regroupait le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.
 (2) Sauf Moselle en 1979. Avec Moselle en 1982.

LA REPRESENTATIVITE DES CONFEDERATIONS PAR SECTIONS EN 1982

En pourcentage. Entre parenthèses, les évolutions depuis 1979.



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- J. MONTREUIL Histoire du Mouvement Ouvrier en France
Ed. Aulier
- Ed. DOLLEANS Histoire du Mouvement Ouvrier (3 tomes)
Ed. Armand Colin
- REYNAUD Les syndicats en France
Ed. Dunoch
- Marcel GONIN Histoire du Mouvement Ouvrier et des
Centrales Syndicales en France
Ed. C.F.D.T.
- Liaisons Sociales Syndicats Tome I et II Avril 1980
- Documentation Le Syndicalisme en France
Européenne 1969 Ed. C.E.E.
- G. LEFRANC Le Syndicalisme en France
Que sais je - PUF
- HARMEL La C.G.T.
Que sais je - PUF

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. Confédération Générale du Travail - C.G.T.
263, rue de Paris - Case n° 535
93515 MONTREUIL Cédex
Tél. (1) 851.82.25
Publication: La Vie Ouvrière (hebdomadaire)
2. Confédération française démocratique du Travail - C.F.D.T.
5, rue Cadet
75439 PARIS Cédex 09
Tél. (1) 247.70.00
Publication: C.F.D.T.-Magazine (mensuel)
3. Confédération générale du Travail - Force Ouvrière
198, avenue du Maine
75014 PARIS
Tél. (1) 539.22.03
Publication: Force Ouvrière Magazine (mensuel)

4. Confédération Française des Travailleurs chrétiens - C.F.T.C.
13, rue des Ecluses Saint-Martin
75483 PARIS Cédex 10
Tél. (1) 205.79.66
Publication: "Syndicalisme C.F.T.C." (mensuel)
5. Confédération générale des Cadres - C.G.C.
30, rue de Gramont
75002 PARIS
Tél. (1) 261.81.76
Publication: Cadres et Maîtrise (bimensuel)
6. Fédération de l'Education Nationale - F.E.N.
48, rue de la Bruyère
75009 PARIS
Tél. (1) 285.71.01
Publication: L'Enseignement public (mensuel)
7. Confédération des Syndicats Libres - C.S.L.
13, rue Péclet
75013 PARIS
Tél. (1) 533.62.62
Publication: "Tract" (mensuel)
8. Confédération Autonome du Travail - C.A.T.
19, boulevard de Sébastopol
75001 PARIS
Tél. (1) 236.61.16
Publication: "Contact Confédéral" (bulletin trimestriel)
9. Union Française du Travail - U.F.T.
16, rue Saint-Marc
75002 PARIS
Tél. (1) 236.27.06
Publication: "Liberté syndicale" (mensuel)
10. Confédération Nationale des Salariés de France - C.N.S.F.
67, rue de l'Isly
75008 PARIS
Tél. (1) 287.61.68
Publication: "Les Routiers" (magazine mensuel)
11. Confédération Nationale du Travail - C.N.T.
33, rue des Vignoles
75020 PARIS
Tél. (1) 370.46.86
Publication: "C.N.T. Espoir" (hebdomadaire)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - INFORMATION

Commission des Communautés européennes. Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles

Informationskontorer - Presse- und Informationsbüros - Information offices
Bureaux de presse et d'information - Uffici stampa e informazione - Voorlichtingsbureaus

BELGIQUE — BELGIË

Rue Archimède 73 -
Archimèdestraat 73
1040 Bruxelles — 1040 Brussel
Tél. : 735 00 40/735 80 40

DANMARK

Gammel Torv 4
Postbox 144
1004 København K
Tlf. : (01) 14 41 40

BR DEUTSCHLAND

Zitelmannstraße 22
5300 Bonn
Tel. : 23 80 41

Kurfürstendamm 102
1000 Berlin 31
Tel. : 8 92 40 28

ΕΛΛΑΣ

Ὁδὸς Βασιλείου Σοφίας, 2
Καὶ Ἡρώδου Ἀττιοῦ
Ἀθήνα 134
τηλ. : 743 982/743 983/743 984

FRANCE

61, rue des Belles Feuilles
75782 Paris Cedex 16
Tél. : 501 58 85

IRELAND

39 Molesworth Street
Dublin 2
Tel. : 71 22 44

ITALIA

Via Poli, 29
00187 Roma
Tel. : 678 97 22

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG SCHWEIZ - SUISSE - SVIZZERA

Centre européen
Bâtiment Jean Monnet B/O
1615 Luxembourg — Kirchberg
Tél. : 43011

NEDERLAND

Lange Voorhout 29
Den Haag
Tel. : 46 93 26

UNITED KINGDOM

20, Kensington Palace Gardens
London W8 4QQ
Tel. : 727 8090

Windsor House
9/15 Bedford Street
Belfast
Tel. : 40708

4 Cathedral Road
Cardiff CF1 9SG
Tel. : 37 1631

7 Alva Street
Edinburgh, EH2 4PH
Tel. : 225 2058

ESPAÑA

Calle de Serrano 41
5A Planta-Madrid 1
Tel. : 474 11 87

PORTUGAL

35, rua do Sacramento à Lapa
1200 Lisboa
Tel. : 66 75 96

TÜRKIYE

13, Bogaz Sokak
Kavaklıdere
Ankara
Tel. : 27 61 45/27 61 46

UNITED STATES

2100 M Street, NW
Suite 707
Washington, DC 20037
Tel. : 862 95 00

1 Dag Hammarskjöld Plaza
245 East 47th Street
New York, NY 10017
Tel. : 371 38 04

CANADA

Inn of the Provinces
Office Tower
Suite 1110
Sparks' Street 350
Ottawa, Ont. K1R 7S8
Tel. : 238 64 64

AMERICA LATINA

Avda Ricardo Lyon 1177
Santiago de Chile 9
Chile
Adresse postale : Casilla 10093
Tel. : 25 05 55

Quinta Bienvenida
Valle Arriba
Calle Colibri
Distrito Sucre
Caracas
Venezuela
Tel. : 91 47 07

NIPPON

Kowa 25 Building
8-7 Sanbancho
Chiyoda-Ku
Tokyo 102
Tel. : 239 04 41

ASIA

Thai Military Bank Building
34 Phya Thai Road
Bangkok
Thailand
Tel. : 282 14 52